



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

Ambition pour l'industrie

Novembre 2024



Sommaire

Notre plan pour réindustrialiser la France	3
L'industrie française en faits et chiffres.....	5
Un secteur industriel résilient malgré des nombreux défis	6
Notre plan d'action	8
1. Soutenir la décarbonation de l'industrie et le développement de l'industrie verte	9
2. Agir face aux difficultés des entreprises	10
3. Accompagner l'essor de l'emploi industriel et la reconversion des salariés.....	14
4. Défendre notre industrie et renforcer sa compétitivité	17
5. Réarmer les filières industrielles les plus exposées à la concurrence internationale pour jouer à armes égales.....	22
6. Allier ambition écologique et production en Europe	26

Notre plan pour réindustrialiser la France



Michel Barnier,
Premier ministre

L'industrie est essentielle à notre pays. Elle donne un travail à des millions d'hommes et de femmes partout en France. Elle nous permet de produire les solutions dont nous avons besoin dans tous les domaines : la santé, l'énergie, ou encore la défense. Elle nous donne les moyens de choisir notre destin. L'industrie fait vivre le lien social, les commerces et les services de proximité. Elle fait battre le cœur de nos territoires.

L'industrie est essentielle à notre prospérité, à notre souveraineté et à notre cohésion. Avec l'industrie, c'est l'avenir de notre modèle social, notre avenir, qui est en jeu.

L'ambition du Gouvernement est de réindustrialiser la France. Nous avons commencé à gagner cette bataille. La France est le pays le plus attractif d'Europe pour les investissements étrangers depuis cinq ans. Nous avons inversé la tendance en matière de fermeture d'usines avec plus de 400 ouvertures ou extensions nettes depuis 2022. Nous avons créé plus de 130 000 emplois industriels depuis 2017, dans tous les territoires.

Nous sommes à la croisée des chemins. Certains secteurs sont en tension, comme l'automobile, la sidérurgie et la chimie. Ces difficultés s'expliquent par de profondes transformations, mais aussi par une concurrence internationale de plus en plus féroce et déloyale.

Je comprends l'inquiétude des salariés face aux fermetures de sites. Je veux le dire haut et fort : il n'y a pas de fatalité. Aucun salarié, aucun territoire ne sera laissé de côté. Nous allons nous battre avec les entreprises et avec les élus pour réussir la reconquête industrielle.

Nous avons des fondamentaux solides et des atouts considérables. Un tissu de petites et moyennes entreprises très dynamiques. Des champions dans l'agroalimentaire, le luxe, l'aéronautique, ou encore la santé. Des infrastructures de qualité et des savoir-faire dans des technologies de pointe, comme le nucléaire : une énergie décarbonée à prix compétitif.

Nous avons une stratégie au service de l'emploi industriel dans nos territoires. Nous ne manquons pas d'idées en France, mais nos industriels manquent parfois de compétences adaptées à leurs besoins. Nous allons continuer à renforcer l'accompagnement des entreprises face à leurs difficultés de recrutement, par l'immersion professionnelle et la formation, et mieux accompagner les salariés en reconversion vers un emploi local. L'industrie offre des métiers attractifs avec du sens, de bonnes conditions et de nombreuses opportunités pour les jeunes et pour de plus en plus de femmes.

Notre stratégie vise aussi à renforcer notre compétitivité. Nous avons réussi à baisser le coût du travail. Nous devons garder ce cap dans un contexte budgétaire contraint. Nous soutenons l'innovation et l'investissement, grâce notamment au maintien du crédit d'impôt recherche et au plan France 2030, qui représente 54 milliards d'euros d'investissement. Nous simplifions les normes et les procédures pour lever les freins et ainsi aller plus vite, plus loin.

Et pour aller plus loin, nous devons réussir le défi de la transition écologique. Cette transition est notre responsabilité. C'est aussi une formidable opportunité de reconquête industrielle. L'industrie verte crée déjà des milliers d'emplois partout en France. Avec la hausse du prix du carbone, la décarbonation est un impératif pour rester compétitif. L'Etat soutient les entreprises qui se mobilisent, avec 1,6 milliard d'aides supplémentaires prévues au budget 2025.

L'Europe est un puissant levier d'action pour relever le défi de la réindustrialisation. Produire en Europe est synonyme de qualité et de responsabilité environnementale. Hélas, nos concurrents ne jouent pas à armes égales avec nous. Face à la concurrence souvent déloyale, l'Europe doit sortir pleinement de la naïveté et agir avec force. Nous avons besoin d'une véritable stratégie industrielle européenne avec des investissements massifs et des mesures de défense commerciale, sans tabou. Nous devons aussi réarmer notre industrie avec des mesures offensives de soutien aux filières automobile, sidérurgie et chimie, qui connaissent en ce moment des difficultés.

Ma priorité, c'est de rétablir une concurrence équitable. Car, j'en ai la conviction : si les règles sont justes, nous pouvons gagner et nous allons gagner.

Mon combat, notre combat, c'est de faire gagner l'industrie et l'emploi en France.

L'industrie française en faits et chiffres

**401
ouvertures**

nettes d'usines
entre 2022 et mi-2024

L'attractivité du site France s'est redressée. Depuis 2019, la France se classe **1ère du Baromètre de l'attractivité EY en Europe**, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni, y compris pour les investissements manufacturiers.

L'industrie est le secteur économique qui **s'est le plus décarboné depuis 1990**, en réduisant ses émissions de gaz

**130 000 emplois
supplémentaires**

ont été créés dans l'industrie
depuis 2017

à effet de serre
de **-45 % depuis 30 ans**,
premier secteur en termes
d'effort avec l'énergie.

**2 millions
de véhicules électriques
et hybrides**

produits en France chaque
année à horizon 2030

**25
médicaments
essentiels relocalisés**

ou dont la production a été renforcée en France depuis 2020

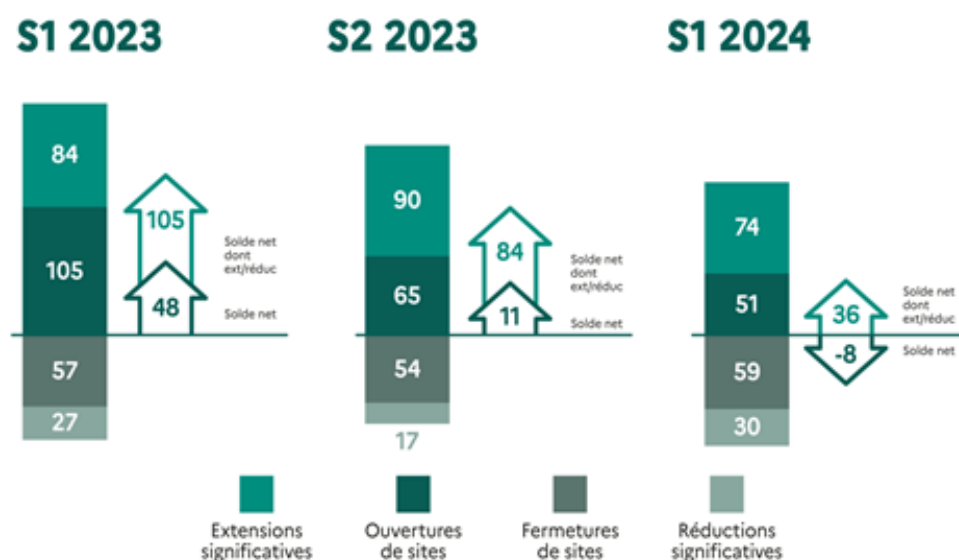
Un secteur industriel résilient malgré des nombreux défis

La France a initié un mouvement de réindustrialisation inédit qui se traduit depuis quelques années par des créations emplois et d'usines sur le territoire. Alors que le mouvement de désindustrialisation en cours depuis les années 1970 touchait l'ensemble des pays développés, la France est parvenue à renverser cette dynamique. Ceci grâce à une politique ambitieuse de baisse du coût du travail et de la fiscalité pesant sur les entreprises, de soutien à l'innovation et à l'adoption de mesures favorables aux implantations industrielles, notamment dans le cadre de la loi industrie verte.

Les années 2022 et 2023 ont ainsi été marquées par un nombre record d'usines ouvertes, avec respectivement 176 et 189 ouvertures nettes. Ce sont aussi 130 000 créations nettes d'emplois qui sont intervenues dans l'industrie depuis 2017, dont 28 000 en 2023.

Au premier semestre 2024, la dynamique de réindustrialisation se poursuit mais montre quelques signes d'essoufflement. Le solde entre les créations et les fermetures d'usines reste positif, avec 36 ouvertures nettes, mais progresse moins rapidement que les années précédentes et reflète des divergences sectorielles importantes. Ainsi, l'industrie verte (+21) et les biens de consommation (+16) gardent un rythme soutenu en matière d'ouvertures et extensions d'usines. 60 % des implantations industrielles concernent la filière des énergies renouvelables (batteries, photovoltaïque, pompes à chaleur, éolien, hydrogène). Les transports décarbonés restent aussi dynamiques avec des lancements d'usines.

Certains secteurs, comme l'automobile, sont en revanche confrontés à des enjeux de transformation majeurs, comme l'électrification, et exposés à une concurrence internationale dérégulée.



Si certaines filières connaissent des difficultés, les fondamentaux de l'économie française restent solides.

L'attractivité de la France s'est redressée. Depuis 2019, la France se classe première du Baromètre de l'attractivité EY en Europe, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni, y compris pour les investissements manufacturiers.

La croissance économique de la France tient (1,1 % en 2024) et l'inflation est maîtrisée.

Par ailleurs, les créations d'entreprises continuent d'augmenter en 2024 (+6 % par rapport à 2023 au global) à des niveaux très largement supérieurs au nombre de défaillances mensuelles. 90 000 entreprises sont ainsi créées chaque mois en 2024 contre 70 000 sur la période 2017-2021. L'emploi salarié du secteur privé est en outre quasi-stable au T3 2024 au même niveau qu'un an auparavant (- 4 900 emplois) et est supérieur à celui d'avant la crise sanitaire (fin 2019) de 5,6 %.

L'augmentation du nombre de défaillances traduit donc d'abord un phénomène de rattrapage.

Le nombre de défaillances d'entreprises a chuté en 2020 et 2021 en raison du niveau important des aides versées aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire. Il connaît depuis une remontée depuis 2022, probablement par un effet de rattrapage lié au Covid, et a rejoint son niveau pré-crise en 2023. Cette remontée tend néanmoins à ralentir sur les derniers trimestres. Le tissu productif français est par ailleurs resté dynamique en 2023 et 2024.

Les défis de l'industrie sont nombreux. La compétitivité et l'attractivité sont plus que jamais des enjeux clés pour les industriels français, qui sont particulièrement exposés aux politiques commerciales américaine et chinoise interventionnistes et offensives. Les facteurs d'incertitude liés à l'environnement géopolitique pèsent également sur le climat des affaires.



**Notre plan
d'action**

1. Soutenir la décarbonation de l'industrie et le développement de l'industrie verte

Accompagner et soutenir la décarbonation de l'industrie et le développement de l'industrie verte

L'industrie est le secteur économique qui s'est le plus décarboné depuis 1990, réduisant ses émissions de gaz à effet de serre de -45 % depuis 30 ans, premier secteur en termes d'effort avec l'énergie. Ce succès tient aux efforts réalisés en matière d'efficacité énergétique : l'industrie européenne est la plus efficace au monde en termes de valeur ajoutée par tonne de CO₂ émise.

L'industrie est aussi un levier pour faciliter la décarbonation des autres secteurs. Productrice d'équipements décarbonés, elle rend possible la transition écologique, en déployant les technologies de réduction d'émissions (pompes à chaleur, énergies renouvelables...) et en accélérant l'innovation (voiture électrique, hydrogène, etc.).

Défendre un renouveau de la politique industrielle à l'échelle européenne

Pour répondre à ce double enjeu de décarbonation et de développement de l'industrie, les grands pays industrialisés repensent en profondeur leur politique industrielle. Que ce soit aux États-Unis, avec l'*Inflation Reduction Act* (IRA), en Europe avec notamment le *Net Zero Industrial Act* (NZIA), ou en Chine avec le XIV^e plan quinquennal (2021-2025), une politique industrielle active est de retour, avec une attention accrue sur les technologies de la décarbonation.

Ces changements doivent être anticipés, partagés, et portés par une politique industrielle affirmée. La planification écologique engagée depuis 2022 y contribue.

Donner de la visibilité à nos entreprises pour investir, et leur assurer un environnement de concurrence équitable au niveau mondial est clé pour faire de la révolution de la décarbonation un succès industriel. Nos entreprises ne peuvent pas être mises en concurrence sur le marché européen avec des acteurs extra-européens ayant disposé de subventions massives pour effectuer leur transition et soumis à des exigences au rabais. L'Europe doit donc rétablir un équilibre entre les produits fabriqués sur notre territoire et ceux qui seront importés : c'est le sens du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), qui taxera les importations sur la base de leur contenu carbone, à compter de janvier 2026, ou du règlement batteries, qui exclura du marché européen les batteries réalisées dans des pays n'ayant pas engagé la décarbonation de leur mix électrique. Ces deux textes, négociés sous présidence française de l'Union européenne en 2022, doivent être complétés par une véritable stratégie industrielle européenne pour assurer le développement de nos industries vertes.

2. Agir face aux difficultés des entreprises

Les services de l'État ont développé une gamme d'outils efficaces pour agir face aux difficultés des entreprises, outils forgés puis affinés lors des crises récentes. Les défaillances d'entreprises peuvent conduire à des pertes de compétences ou d'outils industriels qui sont longues, complexes et coûteuses à recréer. L'accompagnement de l'État vise à :

- **détecter les signaux faibles** pour identifier au plus tôt les entreprises qui peuvent rencontrer des difficultés, et aller vers elles pour les soutenir ;
- **les accompagner quand elles** rencontrent des difficultés en allant chercher, **avec détermination, les meilleures solutions** pour éviter ou limiter les fermetures de sites ou les défaillances d'entreprises ;
- **œuvrer, quand cela est possible, pour la consolidation des filières qui connaissent des fragilités**, pour renforcer le tissu industriel et faire émerger des acteurs plus forts.

Cette action est déployée avec une méthode collective fondée sur :

- **la mobilisation, sous forme de task force , des services spécialisés** aux niveaux territorial et national ;
- **l'association étroite, sur les territoires, de toutes les parties prenantes concernées** parmi lesquelles la direction de l'entreprise concernée, les élus du territoire, les collectivités territoriales, les organisations syndicales et patronales ou encore France Travail.

Détecter pour prévenir : le rôle de la prévention est essentiel pour augmenter les chances de survie d'une entreprise en difficulté. Pour favoriser et accélérer les détections, l'État a développé une plateforme numérique « **Signaux faibles** » désormais utilisable par l'ensemble des services chargés de la détection des entreprises fragiles. Par ailleurs, le Gouvernement **prolonge en 2025 le dispositif de prise en charge**, à titre dérogatoire et subsidiaire, du coût audits des petites entreprises qui en démontreraient le besoin.

Problème	Solution
<ul style="list-style-type: none">• Les données des administrations sont éclatées• Identifier tardivement une entreprise en difficulté diminue ses chances de survie.	<ul style="list-style-type: none">• Start-up d'Etat « Signaux faibles » qui croise les données et dispose d'un algorithme de détection des entreprises en difficulté• Meilleur suivi des entreprises par les services de l'État.• Prolongement en 2025 du dispositif de prise en charge du coût audits des petites entreprises

Signaux Faibles

Signaux Faibles est une start-up d'État qui **identifie par un algorithme d'intelligence artificielle les fragilités des entreprises**. L'outil valorise et croise les données dont disposent les différents services de l'État. Il permet ainsi de **repérer le plus en amont possible les difficultés des entreprises afin de mieux les accompagner**. Chaque trimestre, environ 100 entreprises sont détectées par département. Ces « signaux faibles » aident les 1 000 agents publics dédiés à l'accompagnement des entreprises en difficulté, dont les Commissaires aux Restructurations et Prévention des difficultés des entreprises (CRP), à prioriser leurs actions.

Accompagner : l'État se dote d'une **task force** pour agir avec proactivité, efficacité et rapidité auprès des entreprises en difficulté. L'objectif est, sur tout le territoire, de chercher des solutions pour sauver les emplois et le savoir-faire. Dans le contexte de fragilités sectorielles, le **Gouvernement décide d'augmenter dans le projet de loi de finances pour 2025 les moyens du Fonds de développement économique et social (FDES)**. Ce fonds permet d'octroyer des prêts qui constituent des interventions ponctuelles de l'État au plan de financement d'entreprises en restructuration et rencontrant des difficultés à accéder au marché du crédit.

Problème	Solution
<ul style="list-style-type: none">Les entreprises en difficultés n'ont plus accès au crédit bancaire et leurs liens avec leurs financeurs sont altérés	<ul style="list-style-type: none">La <i>Task-force</i> de l'État fait régulièrement le point sur les entreprises en difficulté et les actions prioritaires pour les accompagner.Elle travaille à rétablir le dialogue avec les financeurs et accompagne les restructurations éventuelles.Augmentation dans le PLF 2025 des moyens pour le FDES.

Une task force interministérielle pour l'accompagnement des entreprises en difficulté

Le Gouvernement met en place une **task force interministérielle** qui réunit les acteurs dédiés à l'accompagnement des entreprises en difficulté, qu'ils soient sur le terrain, au niveau local ou au sein des ministères :

- Au niveau départemental : les conseillers départementaux aux entreprises en difficulté (**CDED**) placés au sein des DDFiP. Il s'agit du 1^{er} point de contact dédié au sein de chaque département pour les entreprises en difficulté. Le conseiller départemental aux entreprises en difficulté exerce son activité en toute confidentialité et dans le respect du secret des affaires et du secret fiscal.
- Au niveau régional : les Commissaires aux restructurations et aux préventions des difficultés (**CRP**). Ils interviennent auprès d'entreprises en difficulté de moins de 400 salariés avec un périmètre d'intervention

prioritairement focalisé sur les entreprises industrielles de plus de 50 salariés.

- **Au niveau national** : la délégation interministérielle aux restructurations des entreprises (**DIRE**) et le Comité interministériel aux restructurations industrielles (**CIRI**) sont deux services qui ont pour mission d'aider les entreprises en difficulté à élaborer et mettre en œuvre des solutions permettant d'assurer leur pérennité et leur développement.

Chacune de ces équipes bénéficiera d'un plan de formation renforcé et, si nécessaire, de renforts en effectifs.

Consolider certaines filières pour favoriser l'émergence d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) plus robustes et résilientes face aux cycles économiques et transition technologiques. Dans ce cadre, le Gouvernement favorise le lancement de fonds de soutien à des filières :

- **Lancement du fonds Aéropartenaires 2** avec une 1^{ère} levée de 425 millions d'euros dont 110 millions de fonds publics. Ce fonds servira aux PME et ETI de la sous-traitance aéronautique.
- **Relance d'un fonds de consolidation dans le secteur de la sous-traitance automobile d'un montant de 250 M€.**

Problème	Solution
<ul style="list-style-type: none">• En période de crise, les petites et moyennes entreprises des filières en tension sont à risque.• Recréer des compétences ou des savoir-faire perdus est long, complexe et coûteux.	<ul style="list-style-type: none">• Relance d'un fonds de consolidation pour l'aéronautique (Aéropartenaires 2) pour 425 M€• Relance d'un fonds de consolidation pour l'automobile de 250 M€

Lancement d'un fonds de consolidation pour l'automobile de 250 M€

Depuis 2009, l'État accompagne la filière automobile française en finançant aux côtés des constructeurs automobile le Fonds Avenir Automobile (FAA) lancé en 2009, puis son successeur lancé en 2021. Au total, plus d'une trentaine d'investissements ont déjà été réalisés pour soutenir la filière automobile.

Ce fonds vise à accélérer la croissance et la capacité d'innovation des sous-traitants automobiles français pour faire émerger des entreprises plus solides et plus rentables. En tant qu'actionnaire de long terme, il a pour objectif d'aider les acteurs à consolider leur filière, internationaliser leur empreinte industrielle et leur portefeuille clients et adapter leur stratégie et leurs méthodes de production aux enjeux climatiques actuels.

L'État souhaite relancer la dynamique de consolidation en fonds propres dans la filière automobile en mobilisant près de 250 M€ de financements publics et privés.

Lancement d'un fonds Aéropartenaires 2 avec une 1^{ère} levée de 425 M€ pour aider la filière aéronautique

Ce nouveau fonds de capital-investissement, géré par Tikehau Capital, poursuit un double objectif :

- accompagner les entreprises en croissance, dans un contexte de reprise de l'activité,
- soutenir les transformations majeures de l'industrie, en particulier dans la transition vers des pratiques durables et décarbonées.

Le fonds se concentrera sur la croissance, la modernisation, la transmission et les investissements stratégiques au sein des PME et PMI de l'industrie aéronautique. Ces entreprises jouent également un rôle essentiel dans le secteur de la défense, un pilier stratégique pour la souveraineté de l'Europe.

425 M€ ont déjà été levés dont 110 M€ de fonds publics apportés par la Bpifrance et la Caisse des dépôts. L'objectif est d'atteindre un montant minimum de 800 M€.

3. Accompagner l'essor de l'emploi industriel et la reconversion des salariés

Soutenir les entreprises industrielles confrontées aux tensions du marché du travail pour trouver des candidats formés et réduire leurs délais de recrutement

France Travail a constitué au niveau de chacune de ses 900 agences un vivier de demandeurs d'emploi intéressés et compétents pour occuper un emploi industriel. Les demandeurs d'emploi positionnés dans ce vivier font l'objet de propositions d'offres d'emploi et/ou de promotion de leur profil. 12 métiers de l'industrie sont concernés depuis 1 an : conduite d'équipement, chaudronnerie, assemblage, soudage, câblage, peinture industrielle, montage, etc.

Depuis 2023, plus de 370 000 offres d'emploi de l'industrie ont été confiées à France Travail, dont plus des ¾ ont été pourvues. Près de 40 000 candidats ont été promus auprès des entreprises industrielles en 2024, soit 2,5 fois plus qu'en 2022. Plus de 85 % des industriels sont satisfaits de France travail (+7 points en 2 ans). Parmi les leviers efficaces pour le recrutement :

- **l'immersion professionnelle** (accueil d'un candidat pendant 1 jour à 1 mois pour observer l'activité) a bénéficié à 18 300 candidats pour les attirer vers les métiers de l'industrie.
- **les aides à la formation avant embauche**. Près de 15 000 préparations opérationnelles à l'emploi ont été financées aux industriels en 2024.

La poursuite de cette mobilisation, et une meilleure information des entreprises sur ces outils efficaces pour faire face à leurs besoins de recrutement, seront assurées en 2025.

Immersion facilitée

Immersion facile est une start-up d'État qui **permet la mise en relation entre candidats et entreprises souhaitant participer à une immersion professionnelle.**

L'outil permet :

- aux entreprises de se signaler comme souhaitant accueillir des candidats en immersion ;
- aux candidats de trouver un métier à tester, d'entrer en relation immédiatement avec une entreprise accueillante, et de gérer rapidement et simplement les démarches administratives de l'immersion 100 % en ligne.

130 000 terrains d'immersion sont référencés sur le site, et près de 500 000 mises en relation ont été réalisées depuis 2021.

Prévenir les difficultés des entreprises industrielles en maintenant et en adaptant les compétences de leurs salariés

Le ministère du travail et de l'emploi accompagne les entreprises afin de leur permettre de faciliter les transitions professionnelles, de manière à assurer aux salariés la continuité salariale et professionnelle lorsque les restructurations sont inévitables, en mobilisant notamment les dispositifs décrits ci-après, dont certains vont être rénovés et simplifiés.

- **En préventif** : le **Fonds National de l'Emploi-Formation (FNE-Formation)** est un dispositif d'aide au financement d'actions de formation des salariés visant à accompagner les mutations économiques. Depuis 2023, il est désormais orienté vers le financement de formations permettant d'accompagner les entreprises dans leurs grandes transitions : écologique, agricole, numérique, et démographique. 350 000 formations ont été prises en charge en 2023.

La filière industrie bénéficiera d'une part plus importante des budgets, pour une formation d'environ 80 000 salariés en 2025.

- **En cas de matérialisation des difficultés** : **l'activité partielle de longue durée (APLD)** est un dispositif qui permet de ne pas licencier et donc de conserver les compétences, afin de leur permettre de redémarrer dès que la conjoncture le permet. Il a bénéficié à 63 000 salariés chaque mois en 2023.

Le gouvernement souhaite adapter cet outil en créant un nouveau dispositif « APLD Rebond » qui :

- **accroîtra l'engagement de l'employeur à former ses salariés ;**
- **ciblera davantage l'effort public pour accélérer les reconversions.**

Faciliter les reconversions et assurer la continuité salariale et professionnelle des salariés

Faciliter les transitions-reconversions :

Pour les entreprises souhaitant accueillir et former des salariés venant d'autres métiers, **un outil de reconversion unique, simple et agile, à la main des entreprises**, sur le modèle du contrat de professionnalisation, est en cours de discussion avec les partenaires sociaux pour aboutir **début 2025**.

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP) est un dispositif **à la main des salariés** ayant un projet de reconversion professionnelle. **Il sera orienté en priorité sur les besoins de l'économie et les métiers en tension, notamment dans l'industrie.**

Accompagner et mobiliser les fonds européens pour assurer la continuité salariale et professionnelle des salariés licenciés :

Lors des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), **l'accompagnement des entreprises et des salariés par les services déconcentrés de l'Etat, afin de faciliter les reclassements, sera renforcé, avec deux priorités :**

- Faciliter et renforcer l'accès des salariés à l'information sur les opportunités d'emplois dans leurs territoires
- Proposer systématiquement l'action de l'Etat dans le dialogue social concernant les PSE, en offrant à chacune des parties la possibilité de demander la médiation des services déconcentrés.

Accessibilité aux fonds européens de soutien à la reconversion : pour les petites entreprises qui ne sont pas tenues d'élaborer un PSE, l'accès aux Fonds Européens d'Adjustement à la Mondialisation (FEAM) est simplifié. **L'objectif est de doubler le montant pour accompagner les salariés français de l'industrie dont l'entreprise est en restructuration.**

- L'objectif est de doubler le montant pour accompagner les salariés français de l'industrie dont l'entreprise est en restructuration
- Concrètement : le ministère va mandater un opérateur pour faciliter l'accès des TPI/PMI aux FEAM

Revitaliser les territoires et recréer de l'emploi :

Assurer une meilleure information des entreprises assujetties à l'obligation de revitalisation des territoires sur les usages les plus performants de leur budget

- Les services du ministère du Travail doivent inviter les entreprises à flécher leurs fonds de revitalisation plus systématiquement vers le développement de l'emploi industriel (seulement 5 fonds mutualisés sur 49 sont dédiés au tissu industriel)

4. Défendre notre industrie et renforcer sa compétitivité

Maintenir un écosystème favorable à l'innovation et au développement des entreprises.

La France se distingue par un niveau élevé de soutien à la R&D des entreprises, reposant sur des incitations fiscales importantes (8,6 Md€ en 2023) ainsi que sur des aides directes (2,3 Md€ en 2023).

La France se classe ainsi 3^{ème} en niveau de soutien à la R&D des entreprises rapporté au PIB en 2021 et 1^{ère} de l'UE.

Malgré ce soutien public important, la France a une capacité d'innovation dans la moyenne européenne, mais une dépense de R&D des entreprises encore limitée. La compétitivité hors-prix est pourtant un atout indispensable pour que nos entreprises soient armées face à leurs concurrents à l'international. Le Gouvernement défend ainsi dans le cadre du débat budgétaire en cours la sanctuarisation de dispositifs pour l'innovation ayant fait la preuve de leur efficacité, le cas échéant avec quelques ajustements de leurs paramètres. C'est le cas en particulier du crédit impôt recherche (CIR – 7,2 Md€ en 2023), du crédit impôt innovation (CII – 320 M€ en 2023, qui bénéficie aux petites et moyennes entreprises (PME) et du dispositif Jeunes entreprises innovantes (JEI – 282 M€ en 2023).

En cas de nouveau projet industriel, les porteurs de projet peuvent toutefois rencontrer des difficultés pour lever les financements bancaires nécessaires à l'investissement.

Depuis 2021, la Garantie des projets stratégiques permet d'accompagner les projets industriels dont l'essentiel de la production est destiné à l'export. C'est par exemple le cas de la filière des batteries électriques. Le Gouvernement souhaite étendre cette garantie publique aux projets industriels domestiques, afin d'accompagner les projets qui nécessiteraient un soutien pour des projets domestiques. Plus de projets pourront ainsi bénéficier de cette garantie publique.

Problème	Solution
<ul style="list-style-type: none">• La compétitivité hors-prix est un facteur différenciant dans la compétition internationale• Les entreprises françaises investissent trop peu en R&D	<ul style="list-style-type: none">• Maintien d'un cadre incitatif pour l'innovation de toutes les entreprises (dispositifs CIR et CII)• Maintien de l'avantage aux jeunes entreprises innovantes (JEI)• Extension de la Garantie des projets industriels (GPS) aux projets industriels domestiques

Mieux orienter l'épargne des Français vers le financement de l'industrie

En matière de financement de l'économie, l'un des objectifs actuellement poursuivis par le gouvernement est le développement d'un « livret industrie » permettant aux épargnants français de financer prioritairement l'industrie.

Problème	Solution
<ul style="list-style-type: none">• Des besoins de financement et d'investissement dans l'industrie• Une épargne européenne abondante mais qui s'investit hors d'Europe	<ul style="list-style-type: none">• Développer un produit d'épargne finançant spécifiquement l'industrie.

Porter un agenda de simplification à l'échelle nationale et européenne

Le Gouvernement porte un agenda de simplification pour donner de la visibilité et de la stabilité réglementaire aux entreprises et aux investisseurs, de garantir les investissements et de faciliter l'implantation de projets industriels en France.

Au niveau national, il s'agira de retirer des normes inutiles ou redondantes afin de continuer à faciliter l'ouverture de nouvelles usines dans nos territoires et le lancement de projets industriels.

Le projet de loi de simplification, qui arrive à l'Assemblée nationale, comprend de nombreuses mesures sectorielles pour alléger les contraintes pesant sur les entreprises et l'industrie. Au-delà, plusieurs textes correspondant à des exigences supplémentaires au niveau national peuvent constituer des freins aux investissements dans le champ industriel. Sans revenir sur les enjeux de préservation de l'environnement, ces textes peuvent être revus, afin de concilier l'impératif environnemental, l'information du public, et le maintien d'un cadre d'investissement plus lisible pour les porteurs de projet soumis à la concurrence internationale.

S'agissant du ZAN, l'industrie bénéficiera d'une exemption d'une durée de 5 ans, visant à lever autant de freins que possible à la dynamique de réindustrialisation. Cette exemption fera l'objet d'une clause de revoyure à l'issue de cette période.

Le champ de la commission nationale du débat public (CNDP) sera revu pour exclure les projets industriels.

Les projets industriels seront exemptés du zéro artificialisation nette (ZAN).

Enfin, les projets industriels pourront faire l'objet de procédures contentieuses plus rapides, grâce à la suppression du double degré de juridiction.

Problème	Solution
<ul style="list-style-type: none"> • L'implantation de nouvelles usines prend du temps. Certaines concertations du public sont redondantes. • Le foncier pour l'industrie (5% du total) est difficile à mobiliser, d'autant que les procédures dérogatoires ne permettent pas de donner une visibilité suffisante aux porteurs de projets soumis à la concurrence internationale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets industriels ne figureront plus dans le champ d'intervention de la CNDP (gain de 6 à 12 mois pour les porteurs de projets). • Le double degré de juridiction sera supprimé pour les contentieux liés aux projets industriels (gain de 18 mois) • L'industrie sera exemptée du ZAN. Cette exemption, d'une durée de 5 ans, fera l'objet d'une clause de revoyure.

Au niveau européen, le Gouvernement agit également en vue d'alléger et simplifier les normes pesant sur les entreprises, en particulier les normes extra-financières.

Pour la directive *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), les fédérations professionnelles ont alerté sur la surtransposition que constituent les sanctions pénales en droit national, ce que le gouvernement entend faire dans le cadre du projet de loi simplification de la vie économique.

Pour la directive sur le devoir de vigilance des entreprises, les seuils d'applicabilité de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises (CS3D) pourront être revus pour ne concerner que les entreprises de plus de 5 000 salariés.

Le Gouvernement soutient la création d'une **catégorie « midcaps »** européenne pour étendre certaines des exemptions des PME aux ETI, dans la poursuite de la stratégie « Nation ETI ».

Problème	Solution
<ul style="list-style-type: none"> • Certaines obligations européennes sont plus dures en droit national (sur-transposition). • Les déclarations extra-financières sont complexes pour les petites et moyennes entreprises. • Les obligations applicables aux ETI sont celles de grands groupes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression des sanctions pénales des dirigeants au titre de la directive CSRD. • Revoir les seuils de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises (CS3D) • Création d'une catégorie « midcaps » européenne pour étendre certaines des exemptions des PME aux ETI

Investir pour la décarbonation de notre industrie lourde

Dans un contexte où le prix du carbone devrait rapidement dépasser 100 €/tCO₂ à l'horizon 2030, et où la demande mondiale en produits décarbonés augmente rapidement, **cette décarbonation est clé pour la compétitivité à venir de l'industrie lourde française et la pérennisation des sites industriels.**

Le plan d'investissement France 2030 doté de 54 Md€ sur 5 ans, annoncé en octobre 2021 par le Président de la République, consacre 27 Md€ aux technologies de décarbonation. Les stratégies hydrogène (9 Md€), véhicules électriques, avion vert, matériaux critiques ou recyclage chimique permettent d'ores et déjà de positionner la France comme un leader européen sur ces technologies. **La décarbonation de l'industrie lourde y est aussi soutenue à hauteur de 4 Md€.**

Dans la même logique de soutien public, l'État a contractualisé avec les industriels les plus émetteurs lors de la signature des contrats de décarbonation des 50 sites les plus émetteurs de gaz à effet de serre, en novembre 2023. Un appel à manifestation d'intérêt lancé en juillet 2024 a permis d'identifier plusieurs dizaines de projets qui pourront être accompagné début 2025 dans des secteurs tels que la métallurgie, la chimie ou la production d'engrais. **Le Gouvernement continue à agir pour tenir ses engagements en faveur de la décarbonation de notre industrie, à travers deux nouvelles annonces.**

Problème	Solution
<ul style="list-style-type: none">• L'industrie doit se décarboner pour atteindre les objectifs climatiques• Les investissements associés sont massifs, dans une concurrence internationale féroce	<ul style="list-style-type: none">• Mobilisation d'1,55 Md€ de crédits pour la décarbonation des 50 sites industriels les plus émetteurs de CO₂• Relance de l'appel à projets « Décarb Ind » avec une enveloppe totale de 300 M€

Accélération de la décarbonation de l'industrie lourde

Le Gouvernement a introduit par amendement au projet de loi de finances pour 2025, 1,55 Md€ additionnels, en complément des actions déjà engagées au sein de France 2030, afin de décarboner les 50 sites industriels les plus émetteurs de CO₂. Cette enveloppe permettra également de lancer les premiers projets de capture et transport de carbone dans notre pays, conformément à la stratégie nationale adoptée cet été.

Relance de l'appel à projets « Decarb Ind »

Fort du succès des relèves passées, le Premier ministre relancera le dispositif de soutien pour la décarbonation de l'industrie, sur les fonds de France 2030. Les thématiques visées par ce dispositif sont l'efficacité énergétique, la modification des mix énergétique et matière, le captage, la valorisation et le stockage du carbone.

Une électricité décarbonée, disponible et compétitive

La transition écologique de notre industrie se traduira par des besoins d'électricité bas carbone supplémentaires, pour alimenter les fours électriques des nouvelles aciéries bas carbone, produire de l'hydrogène décarboné, raffiner les métaux critiques ou produire des batteries pour nos véhicules électriques.

60 TWh supplémentaires par an seraient ainsi nécessaires dans le scénario de réindustrialisation profonde construit par RTE pour notre industrie décarbonée.

Pour répondre à ce défi de la décarbonation compétitive de notre économie, et assurer par ailleurs la compétitivité de notre industrie électro-intensive existante, le nouveau cadre de régulation du nucléaire historique proposé en novembre 2023 et inscrit au projet de loi de finances prévoit la mise à disposition par EDF de contrats d'allocation de productible nucléaire (CAPN) qui permettront à un industriel d'accéder sous une forme de location à une fraction de la production du parc nucléaire historique au coût comptable de production d'EDF, conformément au droit de la concurrence européen.

Le gouvernement est très attentif à ce que ces négociations puissent désormais se conclure rapidement sur des contrats favorables à la compétitivité et à la décarbonation de l'industrie.

Problème	Solution
<ul style="list-style-type: none">• Les industriels ont des besoins croissants d'électricité pour se décarboner et rester compétitifs, et ont besoin de prévisibilité sur les tarifs.• Le précédent mécanisme de régulation (ARENH) s'éteint fin 2025.	<ul style="list-style-type: none">• Assurer la conclusion de contrats d'allocation de productible nucléaire (CAPN) pour les industriels énérgo-intensifs.

5. Réarmer les filières industrielles les plus exposées à la concurrence internationale pour jouer à armes égales

Répondre aux difficultés de la filière chimie

La filière de la chimie est confrontée à une crise profonde du fait notamment des surcapacités chinoises, de la baisse de la demande au niveau européen et d'un prix du gaz plus cher en Europe que chez nos principaux compétiteurs (États-Unis et Chine). Cette filière représente plus de 4 000 entreprises en France, dont 95 % de TPE et PME, pour un total de 228 000 emplois. La chimie constitue un secteur clé pour la souveraineté industrielle, avec de nombreuses molécules qui sont décisives pour les chaînes de valeurs dans de nombreux domaines (santé, agroalimentaire, automobile).

La concurrence pour cette filière est inégale sur plusieurs pans : les obligations de décarbonation ne s'appliquent qu'aux entreprises européennes, les subventions dont bénéficient certaines entreprises extra-européennes leur permettent de fixer des prix sur le marché européen particulièrement bas.

Problème	Solution
<ul style="list-style-type: none">• Une concurrence déloyale de certains pays extra-européens (via des subventions massives)• Les produits importés non soumis à une taxe carbone sont en concurrence avec les produits fabriqués en Europe.• Des usines vieillissantes perdant en efficacité et en compétitivité du fait d'un prix du carbone en augmentation.	<ul style="list-style-type: none">• Davantage d'enquêtes anti-dumping de la Commission européenne.• Renforcement du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)• Reconnaissance du caractère stratégique de 15 molécules « plateforme », indispensables à toutes les chaînes de valeur.

Le Gouvernement propose un plan d'urgence au niveau européen pour soutenir la filière comprenant :

- un usage résolu des outils de défense commerciale de la Commission européenne, en mobilisant notamment les outils anti-dumping de manière plus systématique et plus rapide ;
- la reconnaissance du caractère stratégique de la chimie européenne des 15 molécules plateformes, indispensables à toutes les chaînes de valeur, à l'instar de ce qui a été fait par l'Union européenne pour les métaux critiques.

Assurer la décarbonation compétitive de la sidérurgie

La filière sidérurgique, qui représente 38 000 emplois directs, 100 000 emplois indirects, 422 sites, et génère autour de 15 Md€ de chiffre d'affaires annuel. Cette filière vit sa crise la plus grave depuis près de 20 ans.

La filière sidérurgique est confrontée à une surcapacité mondiale croissante, qui tire à la baisse les prix du marché de l'acier, en deçà des coûts de production des sidérurgistes européens. Selon l'OCDE, les capacités excédentaires, c'est à dire les capacités de production au-delà de la demande mondiale, s'élèvent à 275 % des capacités de production européennes, et pourraient atteindre 350 % d'ici 2026.

En second lieu, la compétitivité de l'industrie européenne se détériore : les coûts de production augmentent avec les coûts de l'énergie¹ et le coût du carbone.

Troisièmement, la demande européenne a baissé en raison de la contraction des marchés de l'automobile et de la construction, principaux consommateurs européens. La consommation européenne apparente a chuté de près de 4 % par an depuis 2019, quand les importations d'acier sont restées stables. La production intérieure de l'Union européenne a absorbé toute la baisse de la demande passant de 160 millions de tonnes en 2018 à 126 millions de tonnes en 2023.

Problème	Solution
<ul style="list-style-type: none">• Importations massives d'acier à prix artificiellement bas sur le marché européen.• Contournement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF).	<ul style="list-style-type: none">• À court terme, renforcement des mesures de sauvegarde datant de 2018 (baisse des quotas d'importation)• A moyen terme, la mise en place d'un nouveau mécanisme de défense pour l'acier (juin 2026)• Renforcement du MACF.

Face à ce défi, le Gouvernement propose un plan d'urgence pour la sidérurgie au niveau européen :

- **A court terme, mettre à jour les mesures de sauvegarde datant de 2018.** La France soutient notamment l'adaptation des quotas d'acier importés à la taille actuelle du marché européen de l'acier.
- **A moyen terme, mettre en place un nouveau mécanisme de défense pour l'acier** pour prendre le relais des mesures de sauvegarde actuelles au plus tard en juin 2026, en tenant compte de l'évolution de la demande dans l'UE.
- **Par ailleurs, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières doit pouvoir pleinement jouer son rôle, ce qui suppose d'éviter tout contournement et de faire du contenu carbone de la production française et européenne d'acier un facteur pleinement différenciant sur les marchés européens.**

Soutenir la filière automobile et toute la chaîne de valeur

La transition vers la mobilité électrique est lancée en Europe, avec l'objectif ambitieux d'arrêter toute commercialisation de moteurs thermiques en 2035. Un premier règlement européen (« Corporate Average Fuel Economy ») fait peser des contraintes sur les constructeurs automobiles et a permis l'émergence d'une large palette de véhicules électriques. L'offre étant désormais existante, la suite consiste à inciter à l'achat de ces véhicules électriques. La filière automobile est ancienne et performante en Europe, avec un marché à l'échelle continentale. Les mesures prises en France pour promouvoir la mobilité électrique peuvent ainsi se transposer à l'échelle européenne, et bénéficier aux constructeurs, équipementiers et sous-traitants européens.

Au niveau national, dans un contexte budgétaire contraint, le Gouvernement a fait le choix de maintenir un soutien significatif à l'achat de véhicules électriques pour les particuliers. Le projet de loi de finances consacre 700 M€ au financement du bonus écologique. Ces aides permettront de soutenir la production de véhicules électriques par les constructeurs les plus vertueux. L'éco-score associé au bonus continuera en effet à orienter les achats vers des véhicules électriques vertueux d'un point de vue écologique et notamment les véhicules produits en France et en Europe qui bénéficient d'une électricité décarbonée pour toute la chaîne de valeur.

Afin de maintenir un soutien à l'achat le plus significatif possible, le Gouvernement a décidé de poursuivre le soutien à l'achat de camionnettes électriques et à l'acquisition de véhicules en leasing par les ménages modestes *via* des financements complémentaires. Le dispositif de leasing social de voitures électriques, dont la première édition en 2024 a connu un très grand succès, sera reconduit en 2025, avec un financement dédié mobilisant des certificats d'économies d'énergie qui pourront aller jusqu'à 300 M€. Le soutien à l'achat de véhicules utilitaires légers électriques sera financé de la même manière.

Pour apporter aux sous-traitants les marges de manœuvre financières nécessaires pour réaliser une transition vers l'électrique et hors de l'automobile, le Gouvernement soutient la relance d'un fonds de consolidation dans le secteur de la sous-traitance automobile.

La France a mis en place depuis 2019 et la loi d'orientation des mobilités, une obligation de verdissement des flottes professionnelles de véhicules. Le Gouvernement a proposé de préciser ces obligations dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025 au travers d'incitation spécifiques aux flottes de plus de 100 véhicules. Le Gouvernement souhaite enfin que le régime des avantages en nature soit revu pour inciter à l'achat de véhicules 100% électriques par les salariés en entreprise. Les modifications précises seront définies ultérieurement. En tout état de cause, le Gouvernement sera vigilant à encourager la possession d'un véhicule électrique par rapport au thermique.

Au niveau de l'Union européenne, la France soutiendra auprès de la Commission européenne un paquet ambitieux de soutien à cette filière d'excellence européenne.

L'Union européenne doit soutenir l'offre de technologies électriques, en particulier la montée en cadence des usines de batteries qui doivent accomplir une montée en charge difficile pour rattraper un savoir-faire développé par certains de nos compétiteurs depuis plus de 10 ans.

Un cadre concurrentiel international équitable doit également être garanti pour l'ensemble des acteurs avec des exigences relevées en matière de contenu européen.

La France veillera ainsi à ce que les droits de douanes soient effectifs, notamment en luttant contre toute pratique qui viserait à les contourner, y compris la création d'usines à faible valeur ajoutée sur le territoire de l'Union européenne assemblant majoritairement des pièces ou des sous-ensembles extra-européens. Si ces instruments sont insuffisants, le Gouvernement souhaite que soient mis en œuvre des critères « Made in Europe » comme recommandés par le rapport Draghi.

Le Gouvernement souhaite enfin que des flexibilités permettant aux constructeurs fermement engagés dans l'électrification de leur gamme de ne pas payer d'amende au titre des émissions comptabilisées en 2025 dans le cadre du règlement CAFE, sans pour autant remettre en cause notre trajectoire de décarbonation des mobilités.

L'objectif de ce règlement était d'inciter au développement d'une large offre de véhicules électriques. La demande n'est cependant pas encore au rendez-vous, indépendamment des efforts significatifs réalisés par les constructeurs. Les constructeurs européens et équipementiers qui ont investi – de manière irréversible – sur l'électrique avec une stratégie de fabrication en Europe ne doivent pas être pénalisés par des amendes significatives au titre des objectifs 2025.

Problème	Solution
<ul style="list-style-type: none"> • La réglementation européenne sanctionne les constructeurs automobiles, même vertueux, en l'absence de demande. • Les sous-traitants automobiles doivent se moderniser et se diversifier très rapidement. • La montée en cadence de production de batteries en Europe est difficile. • Certains véhicules subventionnés contournent les droits de douane (protection commerciale). 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux constructeurs européens de ne pas payer d'amende en 2025 au titre du Règlement CAFE, sans remettre en cause la trajectoire d'électrification • Soutenir au niveau européen les usines existantes de batterie pour atteindre les cadences maximales de production • Imposer des critères de production en Europe pour éviter le contournement des droits de douane.

6. Allier ambition écologique et production en Europe

La transition écologique ne peut se faire en délocalisant la production et les emplois.

La décarbonation est nécessaire pour notre souveraineté. Une grande partie de l'énergie consommée en Europe est importée à des prix élevés, ce qui expose le continent à une vulnérabilité économique et géostratégique.

En 2023, l'Europe a consacré 390 Md€ à l'importation de pétrole, de gaz, de charbon.

La France a quant à elle dépensé plus de 100 Md€ pour importer des énergies fossiles, soit plus que les budgets combinés de l'Éducation nationale et des Armées. **La décarbonation est une occasion de sortir de cette dépendance.**

Relocaliser notre production, c'est la décarboner.

39 % de l'empreinte carbone de la France est liée à ses importations, et on estime que la production d'un même bien en France se traduit par des émissions 40 % plus faibles que sa production en Asie. Produire en Europe constitue un levier majeur de décarbonation.

Pour ces raisons, la France demande à la Commission européenne d'appliquer les recommandations du rapport Draghi en **dotant l'Europe d'une stratégie industrielle à la hauteur des enjeux de la décarbonation.** Il s'agit à la fois de compléter la trajectoire climatique de -55 % d'ores et déjà décidée à 2030 par une stratégie industrielle à la hauteur, mais aussi d'assurer que la fixation des futurs objectifs de l'Union à l'horizon 2035 et 2040 soit bien cohérente avec la stratégie et les moyens industriels de l'Union aux mêmes échéances.

Problème	Solution
<ul style="list-style-type: none">• L'Europe importe de l'énergie fossile à prix élevés• La France importe des produits plus carbonés que ceux qu'elle pourrait produire.	<ul style="list-style-type: none">• Fixer cet objectif avec une stratégie industrielle permettant de produire en Europe

La France soutient la proposition d'un « pacte pour l'industrie propre ». Un signal fort de l'engagement déterminé de l'Europe à tirer les bénéfices économiques de son effort climatique pionnier, à réussir l'accompagnement des transitions industrielles et à construire une base manufacturière de rang mondial sur les technologies vertes. Ceci pour assurer notre autonomie stratégique et créer en Europe des emplois à forte valeur ajoutée.

Nos entreprises doivent pouvoir concourir de manière équitable avec leurs concurrents internationaux, notamment avec la taxation de leurs émissions au travers des quotas carbone européens (ETS).

L'Europe doit donc rétablir un équilibre entre les produits fabriqués sur notre territoire et importés : c'est le sens du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), qui taxera les importations sur la base de leur contenu carbone, à compter de janvier 2026. Ces deux textes, négociés sous présidence française de l'Union Européenne en 2022, représentent une approche qui doit être désormais généralisée par un recours extensif aux « mesures miroir ».

Nos entreprises ne peuvent pas non plus être mises en concurrence sur le marché européen avec des acteurs extra-européens ayant disposé de subventions massives pour effectuer leur transition.

L'ensemble des instruments de défense commerciale doit être mobilisé pour assurer qu'une stratégie de dumping sur les produits verts n'aie aucune chance de succès en Europe. L'enquête menée par la Commission Européenne a ainsi montré que l'ensemble de la chaîne de valeur des véhicules électriques chinoise, de l'extraction du lithium au transport maritime vers l'Europe, était largement subventionnée. La France salue la mise en place de droits de douane adoptés par l'Union en réaction à ces pratiques déloyales. Ces approches doivent désormais être généralisées, en particulier pour protéger les industries naissantes de la transition écologique.

La France souhaite que les instruments de défense commerciale de l'Union européenne soient renforcés et mobilisés de manière plus efficace et réactive.

Enfin, la stabilité de la demande en produits décarbonés est clé pour assurer le développement des nouveaux modèles d'affaires de la transition écologique. Pour assurer cette stabilité et cette prévisibilité de la demande, une véritable préférence européenne doit être mise en place dans les marchés publics, ainsi que dans les dispositifs de soutien publics. Cela passe par la promotion des produits européens dans les marchés publics stratégiques.

La France souhaite que les marchés publics et les soutiens publics puissent intégrer des critères de contenu européen, en particulier s'agissant des secteurs critiques.

Problème	Solution
<ul style="list-style-type: none">• Les règles environnementales sont plus strictes en Europe, ce qui conduit à des surcoûts.• Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) peut être contourné.• Les importations sont ainsi favorisées sur le marché européen, ce qui incite à délocaliser la production.	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer le MACF• Renforcer les instruments de défense commerciale• Permettre d'orienter la commande publique vers la production européenne.

Contact presse

communication@pm.gouv.fr

01 42 75 50 78/79